

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 15 (1985)
Heft: 9

Rubrik: Social : nouvel hôpital ophtalmique de Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'il ne touchait pas seulement des malades en âge AVS, mais aussi, par exemple, des malades plus jeunes atteints de cancer, des femmes enceintes devant être alitées pendant une longue période pour mener leur grossesse à terme avec succès ou des ménagères accidentées. Parmi les malades de tout âge dont le statut était modifié après 90 ou 120 jours, un nombre relativement important de personnes retournaient ensuite à domicile.

Leur imposer alors une participation aux frais de pension les aurait mises dans une situation financière difficile, alors qu'elles-mêmes ou leur conjoint devaient faire face à des frais d'entretien (loyer, nourriture, etc.).

Les partenaires se sont donc remis au travail et sont arrivés à une solution satisfaisante concrétisée par un avenant à la CVH signé en juin 1985 et permettant de traiter toutes les personnes de la même façon avec effet rétroactif au début de l'année.

Nouvelle situation découlant de l'avenant

Comme jusqu'en juin 1985, les malades A sont ceux qui souffrent d'affections aiguës. Ils sont considérés comme tels durant les 90 premiers jours de leur séjour dans un établissement de soins généraux, 120 jours dans un établissement psychiatrique. Ce dernier délai est ramené à 60 jours pour les malades de plus de 65 ans traités en psycho-gériatrie. Aucun délai n'est applicable aux malades de moins de 20 ans révolus.

Un malade peut, cependant, continuer à être considéré comme malade A au-delà du 90^e, respectivement 120^e, jour d'hospitalisation si son état médical et les conditions socio-économiques démontrent la forte probabilité d'un retour à domicile, et cela jusqu'à la réalisation de ce retour.

Dans la pratique, l'établissement et la caisse-maladie conviennent d'une prolongation pour un mois civil. La prolongation est renouvelable de mois en mois.

Si toutefois le retour à domicile n'est pas réalisé et qu'un placement définitif en établissement médico-social (EMS) est décidé, le changement du statut du malade de A en C — et par conséquent la participation du malade à ses frais de pension — a lieu en principe, dès le 91^e jour, respectivement 121^e jour d'hospitalisation. Dans les cas de rigueur des dérogations sont prévues.

G. M.

Nouvel hôpital ophtalmique de Lausanne

La vue est certainement l'un des biens les plus précieux qui nous soit donné. Avec l'âge, non seulement la vue baisse, mais des maladies font leur apparition. Les plus courantes ont pour nom cataracte et glaucome.

Lausanne a la chance de posséder un Asile des aveugles, dont la vocation a depuis toujours été d'améliorer la qualité des soins prodigués. Pour se maintenir à jour, il était devenu indispensable de rénover et moderniser les installations. Ainsi, après six mois de rodage, on a inauguré au début de l'été les nouveaux locaux de l'Hôpital ophtalmique, ainsi que l'agrandissement de la polyclinique à l'avenue de France.

Des salons confortables pour fumeurs et non-fumeurs, une cafétéria avec terrasse accueillent les patients et leurs visiteurs. D'autre part, on a particulièrement veillé au confort des malades. Les chambres comportent deux lits au plus et sont toutes dotées d'une salle de bain. Ce détail est d'importance, car les personnes âgées représentent une grande proportion des hospitalisations à l'Asile des aveugles.

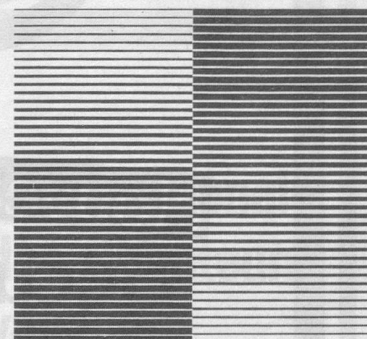
Disposant désormais de trois salles d'opération et d'instruments de haute technologie (microphotographie, ultrasons et lasers), l'hôpital de Lausanne s'est spécialisé dans les opérations de décollements de rétines, de cataractes et de certaines tumeurs. On vient du monde entier pour se faire opérer les yeux dans la capitale vaudoise.

L'équipe du professeur Claude Gailoud se distingue notamment dans les greffes de la cornée. Cette opération est l'une des plus délicates qui soit, parce que cette membrane est infiniment sensible et artificiellement irremplaçable. De plus, une greffe doit impérativement être effectuée dans les douze heures qui suivent un décès. Et c'est bien là que se situe le problème: trouver des donneurs d'organes. Pourtant quoi de plus beau qu'offrir ses yeux pour permettre à un aveugle de voir à nouveau...

M.-A. C.

Universités du troisième âge

en Suisse
sous la direction de René Jeanneret
Préface de Pierre Vellas



Collection Exploration
Alternatives pour la recherche éducationnelle

Peter Lang

La formation permanente, n'est-ce pas notre affaire, à nous tous; à celles et à ceux qui ont déjà atteint l'âge de la retraite ou qui s'y préparent?

A toute personne qui garde le goût d'apprendre, la curiosité de connaître — et peut en retrouver la fraîcheur — les universités du 3^e âge offrent une heureuse manière de les satisfaire.

Dans cet ouvrage, une quinzaine d'auteurs — et bien plus si l'on y compte les témoignages des «étudiants» — nous en montrent la valeur. Ils mettent en évidence les lignes de force qui assurent la spécificité de ces entreprises dans nos différents cantons et à l'étranger. Le terme d'université vous rebute-t-il? Pour quelles raisons s'inscrit-on à une U3A? Quels espoirs peut-on en attendre? Quel rôle les aînés peuvent-ils jouer dans la société?

Si vous lisiez ce livre pour en mieux juger... N'hésitez pas à l'offrir aussi à de futurs retraités.

Bulletin de commande

à adresser aux Editions Peter Lang,
Jupiterstasse 15, 3015 Berne.

Veillez m'adresser

_____ ex.

Universités du 3^e Age en Suisse

Prix jusqu'au 31 octobre 1985: Fr. 25.—

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NP/localité _____

Date _____

Signature _____